

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2832

présenté par
M. Coquerel et M. Mattei

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de neuf mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les moyens qui permettraient d'identifier les Français installés à l'étranger afin de disposer d'une meilleure connaissance des motifs d'expatriation et de la répartition de leur présence dans le monde.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appeler le Gouvernement à étudier la proposition n° 9 de la mission d'information sur l'impôt universel conduite par les auteurs du présent amendement, visant à identifier les français installés à l'étranger afin d'avoir une meilleure connaissance des motifs d'expatriation et de la répartition de leur présence dans le monde.